



Changement de poste et cdi

Par **JeanFrancois_old**, le **28/10/2007** à **17:40**

Bonjour,
Je suis actuellement en statut profession libérale. Une PME vient de m'offrir un CDD de 1 an comme cadre. Lors de l'entretien d'embauche on m'avait pourtant parlé d'un CDI. On me dit que ils préfèrent m'offrir un CDD car après ce contrat d'un an qui correspond à un commande qu'ils ont signé, il y aurait des possibilités pour moi dans l'entreprise mais possiblement dans un autre service ou dans un autre poste. Ils me disent donc que si je suis en CDI cela sera plus difficile pour moi de changer de poste ou de service, plutôt que de finir mon CDD et d'entamer un nouveau CDI. Cela me paraît très étrange comme argumentation, est-ce que cela à un sens? Y-a-t-il des limites , nottament d'ancienneté, à la mobilité (soit entre different services soit au niveau hierarchique) pour un employé en CDI?
Merci de votre aide experte...

Par **papa tango charly_old**, le **28/10/2007** à **18:15**

c'est du pipeau....
si l'on envisage de vous donner ultérieurement un poste au moins équivalent, voire supérieur au 1er, je ne vois pas où est le problème.
à mon avis, 2 solutions:
-soit votre employeur n'est pas clair: il ne veut pas s'engager car il SAIT ou il redoute qu'il n'y aura pas d'autre mission par la suite, et une fin de CDD est moins coûteuse à tous points de vue qu'un licenciement
- soit votre employeur a été échaudé par une précédente expérience avec qqn qui n'a pas voulu changer de poste par la suite, le conduisant au licenciement avec pertes et fracas...
en tous cas, vous ne partez pas sur des bases saines.

Par **JeanFrancois_old**, le **28/10/2007** à **22:08**

Merci de cette réponse super rapide.
C'est bien ce que je pensais. Les négociations ne sont pas finies donc je vais leur demander des éclaircissements.
Cordialement.